



Mur et portillon de séparation de propriété

Par **citmot**, le **22/04/2008** à **11:34**

Bonjour,nnun de nos voisins a construit un mur pour séparer sa propriété de notre copropriété. C'est un mur en parpaings de 1.80 m qu'il a érigé sur son terrain. Il lui appartient donc. rnLe soucis c'est qui y a laissé une ouverture pour y installer un portillon, espérant pouvoir accéder à son jardin en passant par chez nous.rnJe précise qu'il n'a aucun droit de passage.rnA t-il le droit d'installer ce portillon ?nnMerci